

4 Économie

Atelier de restitution des résultats de l'évaluation du cadre de programmation entre la FAO et le Gabon

Clarifier les régimes fonciers



Photo : D.R.

Photo : D.R.

Le ministre en charge de l'Agriculture, Yves-Fernand Manfoumbi (c), présidant les travaux de restitution des résultats de l'évaluation du cadre de programmation Gabon-FAO. Photo de droite : Les participants suivant les différentes interventions hier à la FAO.

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

C'est l'une des recommandations faites au gouvernement par les experts réunis hier à Libreville, lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation du cadre de programmation entre la FAO et le Gabon

LE 16 octobre 2013, le gouvernement et l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont signé un protocole d'accord portant sur le Cadre de programmation pays (CPP) pour la période 2013-2016. Durant les quatre années d'exécution dudit programme, la FAO et le Gabon, conformément aux exigences méthodologiques, se sont attelés à mettre en œuvre des actions pour la réalisation des trois domaines

prioritaires définis par ce cadre de coopération que sont le développement d'une agriculture responsable, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des cadres juridiques concertés et sectoriels. Au terme de cette période de mise en œuvre du CPP, le ministre de l'Agriculture, Yves-Fernand Manfoumbi, a présidé hier, à Libreville, en présence du coordinateur par intérim du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Sagnia Sankung, un atelier de restitution des résultats de l'évaluation du cadre de programmation entre la FAO et le Gabon. Dans son allocution d'ouverture, Yves-Fernand Manfoumbi a relevé « l'intérêt du gouvernement de capitaliser les résultats issus de ce Cadre de programmation pays et des le-

çons tirées de cette première expérience. » Selon le membre du gouvernement, ces éléments contribueront à améliorer le nouveau cadre de programmation qui sera prochainement formulé sur la base des nouvelles orientations de développement définies par le gouvernement dans le secteur agricole, en phase avec le plan sectoriel Gabon vert du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Pour sa part, le représentant de la FAO dans notre pays, Sagnia Sankung, a assuré du soutien sans faille de l'organisme onusien au Gabon pour le développement de son agriculture. « La FAO, comme par le passé, à travers son appui technique et son expertise, ne ménagera aucun effort pour contribuer à la réalisation des objectifs de diversification de l'économie gabonaise, grâce au développement de l'agriculture, à la ges-

tion durable des ressources naturelles, à la réduction de l'insécurité alimentaire en vue d'améliorer le niveau de vie des populations », a-t-il souligné. Ainsi, pour la période 2013-2016, le budget initial du CPP était évalué à 13, 493,500 dollars (environ 8,5 milliards de francs). Mais, au finish, seulement 3 867 012 de dollars (environ 2 milliards 320 millions de francs) ont été mobilisés. Soit un taux de 29%. Les projets exécutés dans le domaine prioritaire 1 ont mobilisé 1, 877, 934 dollars, soit 74% de l'ensemble des prévisions, contre seulement 383, 304 dollars pour les projets exécutés au titre du domaine prioritaire 2, soit 15% et 285 231 dollars pour les projets mis en œuvre dans le domaine prioritaire 3, relatif à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques cadres et juridiques.

Au regard des activités effectivement mises en œuvre, le bilan du CPP a été jugé satisfaisant, avec 76% des objectifs atteints et un taux d'exécution financière de 66 %. Au titre des recommandations, il a été conseillé au gouvernement de prendre toutes les dispositions, à l'avenir, pour respecter ses engagements en mobilisant effectivement les ressources nécessaires à la mise en œuvre du CPP et en dotant les coordinations de projets du minimum de moyens de travail requis pour l'exécution de leurs missions. Mieux, il a été recommandé à l'Etat d'initier et de faire voter des lois pour clarifier les régimes fonciers, et élaborer de bonnes politiques pour que la gouvernance des terres agricoles permettent de mettre en place des instruments de gestion.

Brèves

**Cameroun/Le tour de vis douanier de l'Exécutif**  
Quelques mois après avoir mis à bas plusieurs tarifs douaniers dans le cadre de l'Accord de partenariat économique passé avec l'Union européenne, le gouvernement camerounais matérialise l'élargissement de la base fiscale souhaitée par l'exécutif pour juguler le déficit de la balance commerciale. Plusieurs hausses des droits de douanes sont entrées en vigueur au 1er janvier, selon une circulaire de la direction des douanes consultée par Jeune Afrique.

**Afrique du sud/Plusieurs villes dans le noir**  
La justice sud-africaine a autorisé jeudi la compagnie nationale d'électricité Eskom à couper l'électricité de municipalités qui avaient accumulé l'équivalent de quelque 500 millions d'euros de factures non payées. Les dix municipalités concernées, qui représentent une population de plusieurs centaines de milliers de personnes, doivent un total de 7 milliards de rands (489 millions d'euros) d'arriérés à Eskom, a précisé à l'AFP le porte-parole de la société, Khulu Phasiwe.

**AfricInvest investira dans le capital d'Azalai Hotels**  
Le groupe d'investissement AfricInvest a annoncé qu'il injectera 17,3 millions d'euros dans le capital d'Azalai Hotels, un groupe hôtelier présent dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest, avec une capacité de 1000 chambres disponibles. Cet investissement est effectué via le fonds AfricInvest III LLC, et vise à soutenir l'hôtelier dans son plan d'expansion régional, dans l'augmentation de ses capacités et l'amélioration de ses services pour soutenir le développement du groupe Azalai Hotels.

**Algérie/De nouveaux avions de chasse russes**  
L'Algérie a reçu les huit premiers avions de chasse de type Su-30MKI d'une série de 14 appareils de ce type commandés auprès du constructeur russe Irkout, a rapporté le site d'information russe Sputnik news le 1er décembre. Les six chasseurs restants dans le cadre de ce contrat conclu en 2015, seront livrés d'ici 2018, a-t-on ajouté de même source.

Rassemblées par F.A.

Simplification d'immatriculation des entreprises

L'instauration d'un guichet unique en marche

I. M'B.  
Libreville / Gabon

C'EST une réforme juridique qui aura, sans nul doute, un grand impact pour la promotion des investissements et la création d'entreprises au Gabon. Dans les tout prochains mois, il sera possible de créer au Gabon une Société à responsabilité limitée (Sarl), avec un capital de 100 000 francs. Cette réforme a pour ob-

jectif central d'alléger les contraintes et de simplifier les procédures de création de société. L'autre intérêt de cette réforme est de faire migrer vers le secteur formel, les nombreuses entreprises du secteur dit informel. Ensuite, cette mesure veut asseoir le dynamisme en matière d'entrepreneuriat, car les études ont montré que la simplification des procédures, la non exigence du capital minimum pour les Sarl ont dynamisé l'essor de la start-up en Europe.

Certaines étant devenues des grandes entreprises prospères. L'idée d'une simplification des procédures dans la création des Sarl s'est enracinée dans la zone Cémac, du 23 au 25 novembre 2012. A ces dates, la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) avait organisé un symposium scientifique d'économie et de gestion, à Malabo, à l'occasion du 40e anniversaire de la BEAC. Dans le palais de congrès de Sipopo, les experts commis à la tâche,

dont deux Gabonais, ont demandé aux autorités monétaires de la zone, ainsi qu'aux instances de régulation, de hâter cette nécessaire mutation des textes de la sous-région. Les travaux entamés par les experts de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) y trouvèrent un écho favorable. Si, contrairement aux autres pays africains, le Gabon a quelque peu traîné le pas, l'insertion de la concrétisation d'un guichet unique au sein de

l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), parmi les actions du gouvernement Issoze Ngondet durant les 100 premiers jours, va remettre le dossier au goût du jour. Aujourd'hui, le Gabon veut améliorer ses performances en matière de création d'entreprises. Soit ramener à 36 jours le délai de création d'entreprise, alors que les coûts liés aux formalités seront de 285 000 francs. Reste à combattre quelques pesanteurs.

<p><b>CHANGEMENTS</b></p> <p><b>COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 06/01/2017</b></p> <p><b>Union Gabonaise de Banque</b></p> <p>SiteWeb : <a href="http://www.ugb-banque.com">http://www.ugb-banque.com</a></p>	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>				
USD	1,0437	1USD =	628,492	1 USD	650,489	<b>CAC 40</b>	06/01/2017	<b>4886,50</b>	
CAD	1,3894	1CAD =	472,115	1 CAD	496,579	<b>DOW JONES</b>	06/01/2017	<b>19 903,72</b>	
JPY	122,6400	1JPY =	5,349	100 JPY	556,194				
GBP	0,8495	1GBP =	772,214	1 GBP	805,680				
CHF	1,0707	1CHF =	612,643	100 CHF	64132,24				
ZAR	14,2409	1ZAR =	46,061	100 ZAR	4 789,84				
MAD	10,6341	1MAD =	61,684	MAD	64,14				
CNY	7,2382	1CNY =	90,624	1CNY	93,34				
KES	108,4000	1KES =	6,051	1KES	6,23				

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**06 Janvier 2017: 55,54**